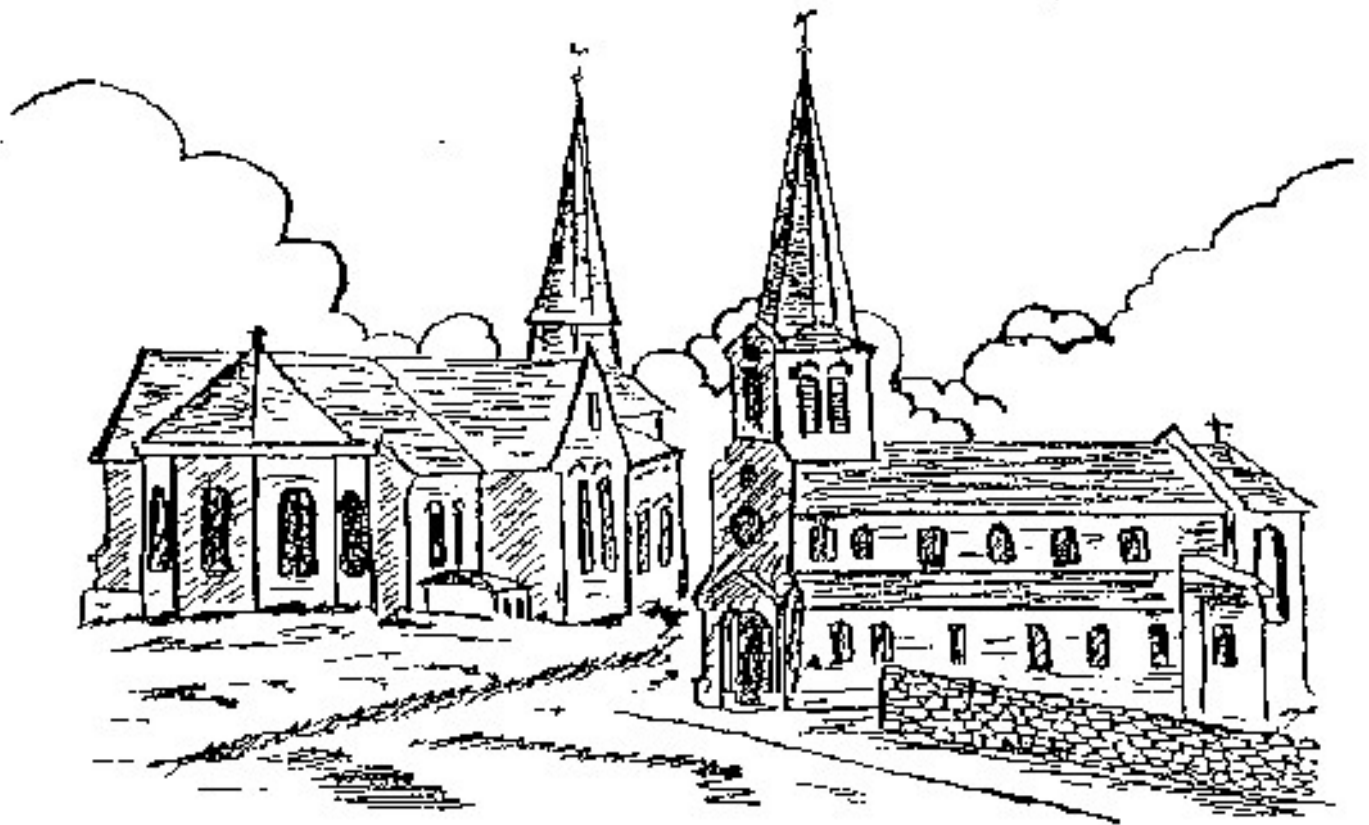


ALLONDELLE LA MALMAISON



Retrouvez le petit journal et toutes les informations sur le site WEB de la Commune

<http://www.allondrelle-lamalmaison.com>

La fin d'année est toute proche. 2011 a été marquée par d'importants travaux communaux. La remise en état du château d'eau est réalisée. Sur 3 années, ont été réparés la cuve, la toiture et la porte d'accès au toit. Les canalisations dont la fiabilité était mise en cause ont été remplacées. Nous avons désormais un château d'eau remis en état pour un prix convenable, compte tenu des subventions obtenues. Le prix de revient est largement inférieur à ce qu'aurait coûté une nouvelle construction. Par ailleurs, la rénovation de la mairie de La-Malmaison est bien engagée. Le secrétariat de mairie et la bibliothèque sont quasiment terminés. Nous aurons le plaisir d'inaugurer en 2012, un bâtiment modernisé, propre, assaini et rendu agréable. Il sera ouvert à tous, dans sa partie réservée aux associations et aux jeunes. Les murs, les plafonds ont subi une cure de rajeunissement et sont isolés du froid et du bruit. Un mobilier neuf va venir équiper les salles de mairie ainsi que la bibliothèque et la salle des associations. Cette inauguration sera aussi l'occasion de saluer le talent d'une jeune artiste photographe de la Commune qui profitera de cette cérémonie pour présenter les photos qu'elle réalise. La toiture de la salle polyvalente a également été partiellement réparée, par la pose d'une bâche soudée. Un devis est en cours en vue d'une réfection complète de l'étanchéité de la toiture terrasse.

Le projet éolien est désormais en bonne voie. L'enquête publique a été positive. Après l'avis favorable du commissaire-enquêteur, le préfet de Meurthe-et-Moselle doit prendre un arrêté de permis de construire. Nous étudions en ce moment avec la société Juwi les modalités d'enfouissement des réseaux (eau, électricité, éclairage public, téléphone) sur le passage de la ligne haute tension. La société Juwi prendra à sa charge, le terrassement et le comblement de la tranchée.

Au niveau intercommunal, la réforme de l'intercommunalité devait entraîner la fusion avec la communauté d'agglomération de Longwy. Mais, le fruit du travail d'un groupe d'élus de la CC2R et de la CCPL a conduit la Commission de Coopération Intercommunale, puis M, le préfet, à revoir cette proposition et à permettre le regroupement des seules CCPL et CC2R.

2012 sera une année charnière pour nos écoles. La diminution importante des effectifs d'enfants scolarisés présente un risque de fermeture de classes alors que l'Education Nationale supprime de nombreux postes. Dans le cadre du Syndicat du Pays de Charency-vezin, une réflexion pourrait conduire à ouvrir une garderie de 7H00 à 8H30, de 11H30 à 13H30 et de 16H00 à 19H00 les jours de classe. Nous souhaitons que cette proposition conduise à ce qu'un nombre plus important de parents scolarisent leurs enfants, pour faire vivre nos écoles. Je souhaite rappeler que notre commune dispose d'outils pédagogiques très performants (informatiques notamment).

Au seuil de cette nouvelle année, je souhaite vous présenter, en mon nom, au nom du conseil municipal et du personnel communal, mes meilleurs vœux de bonheur de santé et de prospérité pour 2012. Je profite également de cette tribune pour remercier les bénévoles et toutes les bonnes volontés qui rendent notre commune plus belle.

Très cordialement et excellente année 2012.

J-F MARIEMBERG

Etat Civil

Naissances :

21 juin 2011 *Lyna HENRY, fille de Monsieur et Madame François HENRY 7, Rue du Bois La Dame.*

1^{er} octobre 2011 *Thaïs DEBRAS, fille de Monsieur Christophe DEBRAS et Mademoiselle Mélissa DUBOIS 12, rue du château d'eau.*

4 octobre 2011 *Lény CLAUSE, fils de Monsieur et Madame Stéphane CLAUSE, 8, rue du Bois la Dame.*

1^{er} décembre 2011 *Lindsey GUERLOT, fille de Monsieur et Madame Cédric GUERLOT 2, rue de la Providence.*

Meilleurs vœux de bonheur aux enfants et félicitations aux parents.

Mariage :

24 septembre 2011 *Madame DEPIESSE Béatrice et Monsieur Francis DEVAUX 17, rue Vauban. .*

Meilleurs vœux de bonheur aux époux.

Décès :

Octobre 2011 *Monsieur Vital CARPENTIER rue du Château d'Eau*

17 décembre 2011 *Madame Margot LEDCOQ , rue Claire Fontaine. .*

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles.

Arrivées :

24 septembre 2011 *Monsieur Francis DEVAUX 17, rue Vauban.*

1^{er} octobre 2011 *Monsieur Benoît HUBERTY 2, Chemin de Grandcourt.*

1^{er} octobre 2011 *Monsieur Philippe MIGNETTI et Monsieur René SCHANEN Ecart de Sainte Reine*

15 novembre 2011 *Madame Jennifer BESOZZI chez LEPAGE Michel 8, rue Jeanne d'Arc*

19 novembre 2011 *Monsieur Giuseppe PAGANI NACCHIA 8, rue du Bois la Dame.*

1^{er} décembre 2011 *Mademoiselle Amandine COSTARD, chez REUTER Jonathan 24 rue Claire Fontaine. Bienvenue aux nouveaux habitants.*

Calendrier de l'A.C.C.A.

La chasse à l'affût a débuté le 02 Juillet et se terminera le 28 février 2012. Elle a lieu le matin : de 04h00 à 8h00 et le soir : de 18h00 à 22h00. La chasse au bois a débuté le 25 Septembre 2011. Elle sera assurée jusqu'au dimanche 26 Février 2012, jour de fermeture. Le calendrier est le suivant :

<i>Mois</i>	<i>Jours</i>				
<i>Janvier 2012</i>	<i>1</i>	<i>8</i>	<i>15</i>	<i>22</i>	<i>29</i>
<i>Février 2012</i>	<i>5</i>	<i>12</i>	<i>19</i>	<i>26</i>	

Promeneurs, il vous est demandé de redoubler de prudence !

L'activité du Conseil Municipal

Lors des réunions qui se sont tenues les 16 septembre, 22 octobre et 9 décembre, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Conseil municipal du 16 septembre 2011

1. Participations en investissement.

Par délibération du 22 février 1993, suite aux travaux de création de la première station d'épuration, le conseil avait décidé que les nouveaux habitants demandant un branchement au réseau d'eau et d'assainissement verseraient une participation aux travaux de 5000 francs pour l'eau et de 10 000 francs pour l'assainissement.

Pour le passage à l'Euro, cette somme de 15 000 Francs a simplement été convertie pour un montant de 2 286, 74 €. Le conseil confirme le bien fondé de cette participation qu'il souhaite voir inscrire en recettes d'investissement au compte 1314 « participation des particuliers ».

Voté à l'unanimité.

2. Travaux de branchement ;

Par délibération du 29 octobre 2004 approuvant le règlement d'assainissement, le conseil avait décidé de prendre en charge les travaux de branchement aux réseaux d'eau et d'assainissement des nouveaux habitants et de les facturer. Le conseil municipal, à la demande de la trésorerie confirme le dispositif et précise qu'à compter du 1^{er} janvier 2012, la récupération sera faite TTC. Voté à l'unanimité.

3. Matériel à la salle polyvalente.

Le maire informe le conseil que le congélateur de la salle polyvalente est tombé en panne la semaine dernière. Pour répondre à la demande des locataires de la salle, un nouveau congélateur a été acheté. Sa valeur est de 302 € TTC livré. L'ancien a été repris par le commerçant. La dépense s'impute en section d'investissement au compte 2184 -117.

Un virement de crédits est nécessaire sur le budget de la commune pour réaliser le paiement : compte 2313-111 = - 302 € compte 2184 - 117 = + 302 €.

A l'unanimité, le conseil accepte l'acquisition et le virement de crédits évoqué ci-dessus.

4. Logement de l'école.

Le maire informe que l'ex- mari de la locataire est venu défoncer la porte d'entrée de l'école d'Allondrelle. Des devis ont été demandés. La société TRAMECO est la moins chère pour un montant de 1200 € HT. Le maire propose d'acheter cette nouvelle porte et d'ouvrir des crédits au compte 21312 - 114 par réduction au compte 202-906 pour 1 450 € TTC. Par ailleurs, le maire propose de faire payer Monsieur OLIVIER JACQUES, domicilié à GUENANGE. Un titre de recettes sera émis à son encontre. A l'unanimité, le conseil accepte ces propositions.

5. Intercommunalité : Schéma départemental de coopération intercommunale de Meurthe-et-Moselle

Dans l'esprit des recommandations de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 et après examen du schéma départemental proposé par Monsieur le Préfet, qui tendent à la « rationalisation et à la cohérence » de regroupement des collectivités territoriales, notre commune confirme son refus catégorique de la carte proposée par Monsieur le Préfet déjà rejeté par plus de 96% des collectivités du Pays Haut,

En l'absence de critères objectifs et acceptables, de la part de l'Etat, notre commune appuie sa position sur les raisons suivantes qui ont fait l'objet d'études, de débats collectifs et de concertations :

- le souci collectif des communes de la CC2R et de la CCPL de concilier la nécessité de regrouper les solidarités actives et volontaires en toute responsabilité
- en particulier, aucune réalité ne justifie à ce jour, au nom « des charges de centralité » une solidarité financière
- les populations dans la diversité de leurs identités et de leurs attentes, dans leurs déplacements, expriment des besoins qui ne peuvent être pris en compte sur la base d'un même modèle.
- le développement des territoires se détermine en fonction des atouts locaux, à qualité égale de devoir et de droit, pour trouver les voies les mieux adaptées.

Pour ces raisons, prenant acte du moment opportun de rapprocher les énergies qui convergent naturellement, notre commune demande le regroupement des deux communautés de communes CCPL –CC2R, pour constituer une nouvelle entité de + 15 000 habitants et 26 collectivités, dont la promotion et la mise en valeur, dans une nouvelle étape, seront assurées dans la cohérence et la réalité de ses propres potentialités.

Dans le même mouvement, nous optons pour toute forme de coopérations susceptibles d'élargir nos champs de développement dans et hors frontières, avec toute collectivité qui le souhaite ou pour tout projet qui le nécessite, dans une complémentarité bien comprise.

Enfin, pour ce faire, nous faisons nôtre pleinement la proposition d'amendement qui sera présentée à la CDCI, et à Monsieur le Préfet et qui est jointe à la présente délibération.

Voté à l'unanimité.

Conseil Municipal du 22 octobre 1011

6. Dotation communale d'investissement 2012..

Le maire rappelle que le Conseil Général souhaite qu'on lui présente une délibération regroupant les demandes de subventions,

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le programme global 2012 au titre de la dotation d'équipement. Il sollicite le Conseil Général pour l'octroi d'une subvention pour le programme de travaux suivants : Projets sous maîtrise communale : Intitulé du projet : enfouissement des réseaux (éclairage public, électricité, téléphone) et remplacement du réseau d'eau).

Le détail de l'opération est le suivant :

- Enfouissement des réseaux
- Reprise de la Conduite principale AEP
- Remplacement des branchements en plomb rue des Cerisiers et rue Pasteur

7. Demande de subvention au Syndicat d'Electricité de Meurthe-et-Moselle.

La commune a décidé de profiter de l'enfouissement du câble HT qui va traverser la commune, pour proposer d'enfouir également les réseaux d'électricité et d'éclairage public et de revoir le raccordement des particuliers.

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite le Syndicat d'Electricité de Meurthe-et-Moselle pour le versement d'une subvention au titre du R2 et Article8.

8. Demande de subvention à France Télécom.

La commune a prévu d'enfouir les câbles France-Télécom au moment de l'enfouissement de la ligne HT par la société JUWY. A l'unanimité, le conseil sollicite la participation de France Télécom au travers d'une subvention.

9. Demande de subvention à l'agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Alors qu'un projet éolien va s'implanter sur la commune, cette dernière prévoit d'enfouir les réseaux et d'en profiter pour rénover son réseau d'eau et d'assainissement sur le passage de la future ligne HT. L'occasion est donnée de changer les conduites en plomb.

A l'unanimité, le conseil sollicite la participation de l'agence de l'eau au travers d'une subvention.

10. Dotation de solidarité 2011 – 2014.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter annuellement la dotation solidarité du Conseil général 54, qui s'élève à 3500 € par an.

11. Dotation de solidarité 2011.

Suite aux travaux de bâtiments réalisés en 2011 (à l'école et à la salle polyvalente pour un coût total de : 6 651,16 € HT), le conseil municipal sollicite, à l'unanimité, du conseil général, le versement de la dotation solidarité pour 2011.

12. Location logement de l'école.

Suite au départ de Madame DARAND, un projet de location à Mme LEGENDRE du logement de l'école était envisagé. L'incendie chez M. et Mme LAFFUT a conduit à décaler cette location.

En effet, le maire avait proposé à Mme LAFFUT de reloger sa famille. L'intéressée a finalement trouvé une autre solution plus adaptée. Mme LEGENDRE qui avait accepté de reporter la location vient d'accepter une nouvelle fois de s'engager. Elle est cependant obligée de respecter un préavis de trois mois dans son ancien logement.

Compte tenu du contexte particulier, et du service rendu à la commune et à Mme LAFFUT, le conseil accepte de louer l'appartement de l'école à compter du 1^{er} février 2012 à Madame LEGENDRE. Dans l'hypothèse où un locataire remplacerait avant cette date Mme LEGENDRE dans son ancien logement, celle-ci prendrait possession un peu plus tôt, de l'appartement de l'école. Le conseil accepte à l'unanimité la location à Mme LEGENDRE et autorise le maire à signer le bail au plus tard le 1er février 2012.

13. Affouages ou cession.

A la demande du garde forestier, le maire a présenté au conseil les deux possibilités de vente du bois aux particuliers. Un tableau récapitulatif des deux procédures a été présenté.

*Le conseil choisit la méthode des affouages dont le but est de réserver le bois aux seuls habitants de la commune. Le maire informe le conseil qu'une circulaire préfectorale vient préciser les conditions liées au choix des affouages. **Parmi ces conditions, le préfet confirme l'interdiction pour les affouagistes de revendre le bois à l'extérieur de la commune. Le bois sorti de la forêt par les particuliers doit être stocké sur leur propriété.***

Le conseil a bien pris conscience de la nécessité de faire respecter le principe d'interdire aux particuliers de sortir le bois en dehors de la commune.

A l'unanimité, le conseil accepte ces conditions.

14. Exploitation de la forêt – saison 2012 – 2013.

A la demande de l'ONF, le conseil doit choisir le mode d'exploitation des parcelles 1, 2 et 7 pour la saison 2012-2013. Le maire rappelle les deux principales possibilités :

- vente en bloc et sur pied*
- vente en futaie affouagère*

Compte tenu des difficultés d'exploitation de la parcelle 7, le conseil décide de la vendre en bloc et sur pied. Pour les parcelles 1 et 2, le conseil municipal décide de vendre en futaie affouagère.

15. Mise à disposition par la Commune de voies communales hors agglomération dans le cadre du transfert de la compétence voirie.

Le transfert de la compétence « voirie d'intérêt communautaire » entraîne de plein droit la mise à la disposition de la communauté, des voies reconnues d'intérêt communautaire.

En l'occurrence, dans le cadre de ses statuts - 2 - Compétences optionnelles - D - Appui technique aux communes, la CCPL doit « Prendre en charge la voirie communale hors agglomération »

Aujourd'hui, la procédure de mise à disposition entre la commune et la CCPL est restée incomplète. Pour que le transfert soit effectif, il est indispensable non seulement de lister précisément ces voies, mais également de constater cette mise à disposition par un procès-verbal établi contradictoirement

entre les représentants des communes antérieurement compétentes et la communauté de commune bénéficiaire. La remise des voies a lieu à titre gratuit mais nécessite néanmoins l'estimation de leur valeur patrimoniale qui sera prise en compte dans le bilan de l'intercommunalité.

L'établissement d'un procès-verbal portant sur les voies remises est essentiel dans la mesure où il permettra à la communauté de bénéficier du FCTVA. Il est également nécessaire à la sincérité du bilan comptable de l'établissement public.

Le tableau récapitulatif joint à la présente, établi par les services de la DDT et validé par la commission voirie, répond aux précisions demandées à l'exception du montant de la valeur patrimoniale.

Le procès-verbal sera signé par le président de la CCPL, et le maire. Il sera transmis au Trésorier de Longuyon, afin d'intégrer la valeur patrimoniale de la voirie au bilan comptable de la communauté.

Compte tenu :

- de l'adhésion de la Commune d'Allondrelle-La-Malmaison à la Communauté de Communes du Pays de Longuyon,
- du transfert à la Communauté de Communes de la compétence voirie communale d'intérêt communautaire au 31 décembre 2006
- de l'article L5211-5 III et L 1321-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, qui disposent que le transfert de compétence entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés, c'est-à-dire, « la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de cette compétence ».

Vu la définition des statuts de notre Communauté de Communes, qui indique : 2 - Compétences optionnelles - D - Appui technique aux communes - Prendre en charge la voirie communale hors agglomération

Vu la liste détaillée et descriptive ci-dessous des voies de la Commune d'Allondrelle-La-Malmaison comprenant pour chacune d'elles N° CC, liaison, longueur, surface et ouvrages, ainsi que sa valeur patrimoniale

Il convient de mettre à disposition de la Communauté de Communes du Pays de Longuyon, les voies communales du domaine public de la commune suivantes :

N° CC	Liaison	Longueur	Surface	Etat de la surface	Ouvrages
5A vers Torgny	Fermes champêtres	1, 160 Km	4 180	3	1 aqueduc : ouverture 0,30m
6 vers Ruelle	Entre communes	0, 677 km	2 360	3	
7 vers Grandcourt	Entre communes	0, 475 km	1 450	1	
8 Dorlon	Entre communes	0,470 km	2 000	2	1 ouvrage sur le Dorlon

(Tableau reprenant les données figurant sur le tableau de la DDT ; mise à jour 14/01/2011).

Cette mise à disposition a lieu à titre gratuit et doit être constatée par un procès verbal établi contradictoirement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de mettre à disposition de la Communauté de Communes du Pays de Longuyon la voirie communale d'intérêt communautaire (hors agglomération) suivante :

N° CC	Liaison	Longueur	Surface	Ouvrages	Etat*	Valeur nette comptable de la voie
5A	Torgny	1 160	4 180	1 aqueduc	3	1 740
6	Ruette	677	2 360		3	1 015
7	Grandcourt	475	1 450		1	712
8	Dorlon	470	2 000	1 ouvrage	2	705

(*) 1= Bon, 2=Moyen, 3 = Mauvais

L'évaluation de la valeur nette comptable a été réalisée au tarif de 1 500 € le km de voirie. La somme a été arrondie pour le CC6 et le CC7. Le tarif n'ayant aucune incidence comptable réelle. - d'autoriser le Maire à signer le procès verbal de mise à disposition de la voie communale d'intérêt communautaire (dont projet joint à la présente) avec le Président de la Communauté de Communes du Pays de Longuyon

- décide de procéder aux opérations d'ordre budgétaire suivantes :

	Dépenses	Recettes
2423 Mise à disposition du bien	4 172 €	
2151 Réseau de voirie		4 172 €

16. Taxe de branchement au réseau d'eau et d'assainissement.

Après en avoir discuté avec le Comptable, à compter de 2012, le maire propose une imputation de cette participation au compte 758 du budget de l'eau et de l'assainissement, en considérant qu'il s'agit plus d'une taxe de branchement que d'une participation. Néanmoins, pour ne pas pénaliser le service des eaux et de l'assainissement, cette taxe imputée en fonctionnement sera transférée en investissement, au travers du transfert de l'excédent généré par cette taxe.

L'objectif est double :

- Ne pas réduire les recettes d'investissement de la commune par rapport à la situation actuelle.
- Stabiliser le prix de l'eau, en ne maintenant pas en fonctionnement les recettes perçues lors du recouvrement de la taxe ci-dessus. En effet, le maintien en fonctionnement de la taxe, (recette nouvelle pour cette section) aurait pour conséquence de faire fluctuer d'une année sur l'autre, le prix de l'eau en fonction du nombre variable de nouveaux branchements.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette nouvelle règle.

17. Acceptation du devis d'ARC Nucléart.

Le maire rappelle que la société ARC Nucléart (filiale du Commissariat à l'Energie Atomique) restaure actuellement le tableau en bois intitulé « l'Assomption de la Vierge ». Des travaux importants ont été réalisés : la désinsectisation, l'étude de la polychromie, le démontage et le remontage des différentes parties du tableau. Il reste à assurer la restauration de la peinture.

Pour faciliter le transport du tableau et son installation prochaine dans l'église Saint-Nicolas, un encadrement est proposé par ARC Nucléart. Cette dernière propose un devis de 1 150 € HT.

A l'unanimité, le conseil accepte ce devis et sollicite la DRAC de Lorraine pour l'obtention d'une subvention au taux de 40%. Les crédits nécessaires à l'opération sont ouverts comme suit :

- compte pour + 1 375, 40 €
- compte pour - 1 375, 40 €

Informations données au conseil du 22 octobre 2011

• Vente de bois

La commune mettait en vente comme chaque année, des bois, par le biais de la vente publique de l'ONF. La vente avait lieu mardi 18 octobre 2011. La commune n'a rien vendu. La proposition était en dessous du prix de retrait.

- *Incendie chez M. et Mme LAFFUT.*

Le maire a proposé la clé de l'appartement à Mme LAFFUT dimanche 16 octobre 2011 afin de lui permettre de retrouver un logement. Mardi 18 octobre, l'intéressée est venue rapporter la clé en remerciant la commune. Elle a trouvé un appartement meublé prêté en Belgique. Pour marquer notre solidarité avec la famille LAFFUT, le maire a proposé aux associations d'organiser une soirée spaghetti dont le bénéfice reviendrait à la famille. La commune mettrait à la disposition des associations la salle gratuitement. L'objectif est de montrer notre solidarité et notre soutien à cette famille.

Conseil Municipal du 9 décembre 2011.

18. Réfection du château d'eau.

Suite aux travaux effectués depuis plusieurs mois sans résultat satisfaisant, la société IRACO a décidé de réaliser à ses frais une nouvelle étanchéité de la cuve. L'intervention de la Société LMTI sur une canalisation nous a conduits à vérifier l'ensemble des tuyaux qui se trouvent au niveau de la cuve du château d'eau. Ces canalisations datent de l'époque de construction de l'édifice et n'offrent pas toutes les garanties d'étanchéité. Pour éviter le risque de fuites après pose d'une nouvelle bâche dans la cuve, le maire en lien avec les deux sociétés rappelle qu'il a proposé que l'on remette à neuf ces canalisations. Un devis a été présenté par la société LMTI pour un montant 5 734 € HT , soit 6 857, 86 € TTC.

A l'unanimité, le conseil accepte ce devis. Les travaux seront réalisés en janvier 2012. Les crédits seront inscrits au compte 213 - 112 en 2012 et financés par des recettes prévues au budget primitif 2012. Il prend également note que la société IRACO réalisera à ses frais la pose d'une nouvelle membrane au sein du château d'eau.

19. Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources.

Le maire rappelle au conseil que suite à la réforme de la taxe professionnelle et à la réforme fiscale menée en 2011, la commune devait reverser une somme de 28 799 € au fonds national de garantie Individuelle des Ressources des Collectivités.

Or, suite aux prises en charges de rôles d'impôts de fin d'année 2010, un ajustement a été opéré par la DDFIP 54 portant la somme à reverser à 28 787 €. Pour pouvoir effectuer le versement, il convient d'ouvrir un crédit supplémentaire de 8, 00 €. L'opération sera financée par un crédit supplémentaire en dépense au compte 014 - 739116 et en recette au compte 7311. Accepté à l'unanimité.

20. Eau et assainissement – virement de crédits.

La Trésorerie de Longuyon a signalé un dépassement de crédits de 99, 55 € au compte 673. Le conseil accepte d'abonder ce compte, grâce au virement suivant de crédits :

- en dépenses : C 673 = + 100 €
- en dépenses : C 617 = - 100 €

21. Commune – ouverture de crédits – Syndicat de transports scolaires de Longuyon.

Suite à la liquidation du Syndicat de Transports scolaires de Longuyon, la Trésorerie vient de nous informer du versement d'un reliquat au profit de la commune. Pour retracer cette opération en comptabilité 2011, elle sollicite une ouverture de crédits d'un montant de 10, 87 € au compte 001 (Investissement) et de 145, 25 € au compte 002 (Fonctionnement). Pour équilibrer les ouvertures de crédits, une inscription en dépenses d'investissement est faite au compte 2313-111 pour 10, 87 € et en fonctionnement au chapitre 011-60612 pour 145, 25 €.

22. Branchement ERDF mairie de La-Malmaison.

Suite aux travaux de rénovation de la mairie, un branchement souterrain a été demandé à ERDF afin de mettre aux normes, le bâtiment. Un devis de 2445, 23 € a été présenté par ERDF. Les travaux seront réalisés en 2012.

A l'unanimité moins une abstention, le conseil accepte ce devis. Les crédits sont prévus au budget au compte 2313 – 111.

23. Affectation du résultat 2010 – commune.

Le maire rappelle qu'il y a lieu d'affecter en investissement, une partie de l'excédent de fonctionnement 2010. Il avait été convenu lors du vote du budget primitif 2011 que cette affectation serait déterminée en fonction des besoins de financement de la section d'investissement. Le maire propose au conseil d'affecter au compte 1068, la somme de 40 000 €. Accepté à l'unanimité.

24. Surveillance du périmètre de protection rapprochée.

La DUP relative à la protection du captage d'eau prévoit le respect d'un certain nombre de clauses allant dans le sens d'une surveillance régulière de la zone du périmètre rapproché. En application de cette DUP, le conseil municipal charge Monsieur Jean-Luc JONETTE, fontainier communal de veiller mensuellement au respect des dites clauses.

25. Distinction des budgets eau et assainissement.

Dans la perspective du regroupement des communautés de communes des deux Rivières et du Pays de Longuyon, le maire propose au Conseil de revenir sur la fusion des deux budgets annexes eau et assainissement à compter de janvier 2012.

Une séparation des comptes sera opérée en accord avec le comptable des Finances Publiques. A l'unanimité, le conseil accepte cette proposition. Ainsi, en 2012, deux budgets primitifs seront établis.

26. Réfection de la toiture de la salle – 1^{ère} tranche.

Suite aux problèmes d'étanchéité de la toiture de la salle polyvalente, le maire sollicite le Conseil en vue d'accepter un devis d'un montant de 950 € HT, pour la pose d'une bâche soudée sur la partie allant de la toiture en tuile au mur situé avant la dalle de béton.

A l'unanimité, le Conseil accepte de faire réaliser les travaux. Les crédits seront ouverts sur 2012 au compte 2313-121, et repris au budget primitif 2012.

Informations données au conseil du 9 décembre 2011.

- **Le château d'eau.**

Les travaux de réfection du château d'eau sont quasiment terminés. Le remplacement des canalisations a été opéré. Il reste à la société IRACO de refaire à sa charge, la bâche d'étanchéité. L'ensemble des travaux aura coûté 45 000 € (subventions déduites). Pour cette somme la cuve, les canalisations d'eau, la toiture, la porte pour l'accès au toit, l'échelle dans la cuve ont été remises à neuf. C'est donc tout le château d'eau qui a été réparé. Certaines rumeurs racontent que la construction d'un château d'eau neuf aurait coûté moins cher. C'est bien mal connaître le prix des travaux dans le bâtiment et les travaux publics. Enfin, le château d'eau est situé à l'endroit le plus haut de la commune et à proximité d'un des deux villages. Il ne peut pas y avoir de meilleur emplacement.

- **Les éoliennes.**

Lors d'une rencontre avec le secrétaire général de la préfecture, j'ai appris que le permis de construire des éoliennes sera signé avant la fin de l'année.

Concernant les relations avec la société éolienne, je pensais pouvoir inviter le conseil à voter une convention relative aux travaux d'enfouissement des réseaux. Mais, les discussions avec JUWI sont encore en cours.

- **La fusion de la CCPL et de la CC2R.**

Vendredi 16 décembre 2011 aura lieu à la préfecture de Nancy, la réunion de la CDCI ayant pour but de voter les amendements à apporter à la carte de l'intercommunalité. A priori, la fusion des deux entités devrait être acceptée, sauf imprévu...

- **Les travaux à la-Malmaison.**

Les anomalies d'aménagement ont été rectifiées par nos bénévoles. Les travaux dans les deux pièces du rez-de-chaussée (secrétariat de mairie et bibliothèque) sont bien avancés. Il reste à poser les carrelages dans le secrétariat et à poncer le parquet dans la bibliothèque. Les WC ont été posés. Une porte sera installée. L'électricien vient ce mercredi pour poursuivre l'électricité dans le couloir. Les portes extérieures ont été posées jeudi 15 décembre. Puis les bénévoles feront le plafond, le plâtre des murs et le carrelage du couloir. Des plaques résistantes au feu ont été utilisées pour les plafonds et des portes coupe-feu vont être installées.

A priori, les membres du Club de l'Amitié pourront revenir jouer aux cartes, début janvier 2012. Une visite des locaux par la commission des travaux sera faite prochainement.

- **Employé communal.**

Comme cela avait été évoqué lors du dernier conseil, le CDD de l'employé communal n'a pas été renouvelé. Une publication de l'emploi vacant sera faite en mars 2012.

Informations diverses

- Jacques ARNOULD donne gratuitement du fumier de cheval. A prendre sur place.

Messages à destination des jeunes :

Un projet de petit chalet pour les jeunes est prévu sur le parking du terrain de football. Ce projet verra le jour au printemps.

A noter également que pour remercier les jeunes pour la bonne volonté dont ils font preuve (peinture de l'abri routier et respect de ce bâtiment, petits travaux en forêt,...), il est envisagé une sortie avec eux au printemps.

Déneigement.

Le Conseil général de Meurthe-et-Moselle a décidé de revoir sa carte des routes déneigées en hiver. Il nous a informé qu'il ne dégagera plus les routes qui vont :

- de la-Malmaison à Villancy
- et du Château d'eau à la Cambuse.

A noter que du côté belge, la route qui va de Saint-Mard à la cambuse ne sera pas dégagée.

L'activité du Maire, des Adjointes et des Conseillers.

26 août 2011	Rencontre Mme MASO-LHONER bilan financier sortie en forêt avec les jeunes.
27 août 2011	Déplacement en plaine avec la société Juwi – projet éolien.
30 août 2011	CCPL / CC2R : groupe de travail sur l'intercommunalité à Baslieux.
1 ^{er} septembre 2011	Réunion à Longwy avec le député Eckert et le conseiller régional Fournel – rapprochement CCPL – CC2R
3 septembre 2011	Travaux mairie – Sté DIDRICHE Déplacement en plaine avec le commissaire-enquêteur – projet éolien..
7 septembre 2011	CCPL – commission Petit patrimoine puis commission Biodiversité
8 septembre 2011	Gendarmerie Lexy : logement école Allondrelle 20H00 réunion groupe de travail CCPL – CC2R : carte intercommunale. Point avec M. MERAT – projet éolien

L'activité du Maire, des Adjointes et des Conseillers.

<i>12 septembre 2011</i>	<i>Rencontre cabinet Pierrat à Metz.</i>
<i>14 septembre 2011</i>	<i>Réunion Agape à Saint-Jean : présentation à l'organisme de la CCPL. 18H00 commission Affaires Culturelles CCPL à Allondrelle</i>
<i>18 septembre 2011</i>	<i>Journée du patrimoine : ouverture de l'église de La-Malmaison Course Franco-Belge d'endurance à cheval.</i>
<i>21 septembre 2011</i>	<i>Commission des Affaires culturelles – préparation spectacle CCPL Réunion du Syndicat du Pays de Charency-Vezin</i>
<i>24 septembre 2011</i>	<i>Rencontre avec le commissaire-enquêteur – projet éolien. Spectacle de la CCPL .</i>
<i>25 septembre 2011</i>	<i>Spectacle de la CCPL Elections sénatoriales à Nancy.</i>
<i>28 septembre 2011</i>	<i>Réunion avec la sous-préfète à Briey : regroupement CCPL-CC2R</i>
<i>1^{er} octobre 2011</i>	<i>Réunion de Bureau de la CCPL.</i>
<i>3 octobre 2011</i>	<i>Rencontre Henri BEGORRE, 1^{er} vice président de la Communauté urbaine du grand Nancy et rapporteur général de la CDCI à Audun-le-Roman : rapprochement CCPL- CC2R..</i>
<i>5 octobre 2011</i>	<i>18H00 commission biodiversité puis commission Petit patrimoine.</i>
<i>6 octobre 2011</i>	<i>Rencontre Olivier JACQUIN, vice président du Conseil général 54 à Longwy : rapprochement CCPL – CC2R. 18H00 réunion du SCOT (Syndicat intercommunal « schéma de Cohérence territoriale ») à Pierrepont.</i>
<i>11 octobre 2011</i>	<i>Maison du département à Longwy : présentation des actions du Conseil général 54.</i>
<i>14 octobre 2011</i>	<i>Commission « affaires Culturelles » de la CCPL à Allondrelle – bilan du spectacle.</i>
<i>16 octobre 2011</i>	<i>Repas de la commune.</i>
<i>17 octobre 2011</i>	<i>CCPL « commission Voirie» CCPL à Longuyon</i>
<i>20 octobre 2011</i>	<i>Réunion du Conseil général relative à la jeunesse.</i>
<i>21 octobre 2011</i>	<i>Syndicat du pays de Charency-Vezin - Commission des écoles.</i>
<i>22 octobre 2011</i>	<i>Conseil Municipal</i>
<i>28 octobre 2011</i>	<i>Réunion du Syndicat du pays de Charency-Vezin</i>
<i>2 novembre 2011</i>	<i>Commission des Affaires culturelles</i>
<i>3 novembre 2011</i>	<i>Rencontre M. MERAT – projet éolien. Réunion du bureau de la CCPL</i>
<i>9 novembre 2011</i>	<i>Réunion avec ERDF à la-Malmaison – enfouissement du réseau électrique de la mairie.</i>
<i>11 novembre 2011</i>	<i>Cérémonie du 11 novembre 2011 : dépôt d'une gerbe de fleurs au monument aux morts, accueil des nouveaux habitants et vin d'honneur à la salle polyvalente.</i>
<i>16 novembre 2011</i>	<i>Rencontre M. Mérat – projet éolien.</i>
<i>21 novembre 2011</i>	<i>Rencontre d'un cabinet d'études – enfouissement des réseaux. Rencontre société IRACO au château d'eau.</i>

L'activité du Maire, des Adjointes et des Conseillers.

22 novembre 2011	Réunion du groupe de travail CCPL – CC2R à Pierrepont : regroupement de la CCPL et de la CC2R.
24 novembre 2011	Rencontre d'un second cabinet d'études – enfouissement des réseaux. Rencontre Société PEIFFERT : Etanchéité salle polyvalente.
26 novembre 2011	Conseil communautaire (CCPL) à Saint-Jean.
30 novembre 2011	Commission des Affaires culturelles
6 décembre 2011	Rencontre du préfet à Nancy – regroupement de la CCPL et de la CC2R.
7 décembre 2011	Réunion du SCOT à Piennes
8 décembre 2011	Rencontre
9 décembre 2011	Conseil Municipal
10 décembre 2011	Rencontre marchand de bois Saint-Nicolas des Enfants à la salle polyvalente Commission de l'information pour la confection de ce petit journal. Fête des Pompiers de Charency-Vezin.
16 décembre 2011	Commission départementale de coopération intercommunale à Nancy.
20 décembre 2011	Rencontre expert assurance.

Coopération Intercommunale

Suite à une rencontre du rapporteur général de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) à Audun-Le-Roman, on pouvait penser que le projet de fusion des Communautés de Communes des Deux Rivières et du Pays de Longuyon devrait aboutir. C'est en effet à la réunion du 16 décembre 2011 que la décision a été prise. 2012 sera l'année de la fusion.

Il faut rappeler que conformément à la loi de 2010 sur la réforme de l'intercommunalité, l'ancien préfet a présenté la carte de l'intercommunalité qu'il souhaitait voir réaliser en Meurthe-et-Moselle. Une commission d'élus a été choisie par l'association des maires du 54 et les grands élus du département. Cette commission était chargée d'amender la carte préfectorale.

Pour notre Pays-Haut, l'hypothèse retenue était celle d'une fusion des 3 communautés (CCAL-CCPL et CC2R).

Face à ces propositions, un groupe de travail regroupant des élus des deux communautés s'est constitué afin de proposer une solution alternative : le regroupement de la CCPL avec la CC2R et le maintien de la CCAL.

La sous-préfète de Briey, puis le Préfet ont examiné avec beaucoup d'attention notre projet et l'ont jugé recevable.

***96% des communes du Pays-Haut ont accepté le nouveau découpage que nous avons proposé.** Mais, c'était sans compter avec les ambitions politiques les plus diverses. Le rapporteur général de la CDCI n'a pas eu une position stable. Il a changé d'option au fil du temps. Mais face à une telle volonté des communes, il ne pouvait pas imposer le « Grand Longwy ».*

Le 16 décembre, la CDCI s'est donc prononcée à l'unanimité pour le regroupement de la CCPL et de la CC2R. Les communes de Boismont, Villers-la-Chèvre et Fresnois-la-Montagne auront le choix, pour la première de nous rejoindre et pour les deux autres d'aller avec la CCAL

Un peu de civisme...

*La commission des bois a pu constater que des habitants de la commune vont déposer des objets encombrants, (ferraille, anciennes machines à laver,) dans un bois privé (situé pas très loin de la cabane de chasse). **Il est rappelé qu'il y a un ramassage mensuel des objets encombrants.***

*Par ailleurs, certaines personnes continuent à déposer de la terre et des gravats de toute nature sur le bord du chemin longeant le bois du Bouvret. **Il est rappelé que nous disposons d'une décharge située au dessus de la station d'épuration à Allondrelle.***

Pensez à respecter l'environnement que vous laisserez à vos enfants !!

Le spectacle de la Communauté de communes de Longuyon CCPL



Les Cérémonies du 11 novembre 2011



Comme à l'accoutumé, à l'issue de la cérémonie du souvenir au monument aux morts, la municipalité accueille les nouveaux habitants à l'occasion du vin d'honneur.

Saint-Nicolas.

L'arrivée de Saint-Nicolas et de son acolyte : le Père Fouettard !



Pour la fête de Saint-Nicolas, la Commune a reçu 119 enfants de 1 an à 12 ans.



Vous pouvez recevoir le prochain petit journal par messagerie électronique en donnant en mairie, votre adresse mail.

Les activités du club de l'Amitié.

Le Club de l'amitié s'est réuni en Assemblée générale le 10 septembre 2011 sous la présidence de Madame Claudine BROUTIN. Les activités du Club de l'Amitié (informatique, bibliothèque) vont reprendre en janvier, selon un calendrier qui sera affiché en mairie.

A noter que les activités « marche », « jeux de cartes » n'ont pas cessé, malgré les travaux à la mairie de La-Malmaison. Ces activités sont accessibles à toute personne de la commune.



Les repas de fin d'année.

Le repas organisé par la commune →



← Le repas organisé par le Club de l'Amitié et le comité des Fêtes.